Rapport sur les plans et les priorités

Bureau du surintendant des institutions financières

2016-2017

L'honorable William Francis Morneau, C.P., député
Ministre des Finances

BSIF
OSFI

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances, 2016

N° 2016-2017 – IN3-28F-PDF au catalogue
ISSN 2292-3314

Table des matières

Message du surintendant 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 13

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 16

Tendances relatives aux dépenses du ministère 17

Dépenses par crédit voté 18

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 19

Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien sûr et stable. 19

Programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales 19

Sous-programme 1.1.1 : Évaluation des risques et intervention 21

Sous-programme 1.1.2 : Réglementation et directives 23

Sous-programme 1.1.3: Approbations et précédents 25

Programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux 27

Résultat stratégique 2 : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier 29

Programme 2.1 : Évaluations actuarielles et services-conseils 29

Sous-programme 2.1.1 : Services au Régime de pensions du Canada et au programme de Sécurité de la vieillesse 31

Sous-programme 2.1.2 : Services aux régimes de retraite et d'assurance du secteur public 33

Sous-programme 2.1.3 : Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi 35

Services internes 37

Section III: Renseignements supplémentaires 39

État des résultats condensé prospectif 39

Tableaux de renseignements supplémentaires 40

Dépenses fiscales et évaluations 40

Section IV : Coordonnées de l'organisation 41

Annexe : Définitions 43

Notes de fin de document 47

Message du surintendant

J'ai le plaisir de présenter le **Rapport sur les plans et les priorités** du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour l'exercice 2016-2017. Il s'agit de la première itération de ce rapport depuis l'adoption de cinq grands principes sur lesquels nous prenons appui. Ces principes sont les points de repère qui donneront le ton à nos activités au cours des années à venir. Ils se déclinent comme suit : en matière de réglementation et de surveillance prudentielle, nous avons le souci des résultats, nos activités sont axées sur des principes, notre approche est axée sur le risque, nous pratiquons une approche équilibrée et nous fixons des fixer des points de comparaison.

Les pouvoirs du BSIF lui sont conférés par le Parlement, et celui-ci est très clair quant à la façon dont nous pouvons les exercer. En quelques mots, le mandat législatif du BSIF consiste à protéger les intérêts des déposants, souscripteurs et autres créanciers des institutions financières de même que de participants des régimes de retraite tout en permettant aux institutions financières de soutenir la concurrence et de prendre des risques raisonnables. Pour le BSIF, **avoir le souci des résultats** signifie que toutes les mesures qu'il prend visent un seul et même objectif : s'acquitter de son mandat de façon à obtenir les résultats attendus.

Nos activités sont **basées sur des principes**. Au BSIF, nous préférons les principes aux règles. Et nous choisissons à dessein l'endroit et le moment d'appliquer des mesures de réglementation et de surveillance fondées tantôt sur des règles, tantôt sur des principes. La réglementation et la surveillance prudentielles sont des disciplines qui se prêtent bien à l'approche fondée sur des principes. Un organisme de réglementation et de surveillance fondé sur les principes est plus efficace du fait que ses efforts visent essentiellement à atteindre des résultats concrets à même le système financier plutôt que de cibler un taux d'observation stricte de règles détaillées. L'approche fondée sur des principes comporte aussi des avantages pour les institutions financières en ce qu'elle leur offre la possibilité de souscrire aux principes réglementaires à la mesure de leurs moyens, ce qui réduit les coûts liés à la conformité et stimule la concurrence.

Le BSIF se doit également d'**axer son approche sur le risque**. Nos ressources étant limitées, nous devons déterminer les questions les plus importantes et leur consacrer les ressources qui conviennent. Nous devons non seulement avoir à l'esprit les risques qui se manifestent systématiquement d'une année sur l'autre, mais garder dans notre mire ces facteurs de risque à la fois graves et plausibles qui pourraient ébranler le système financier en termes de sûreté, de stabilité et de confiance.

Comme je l'ai déjà dit, notre mandat législatif nous demande de permettre aux institutions financières de livrer concurrence et de prendre des risques raisonnables. Le BSIF se contenter de cibler uniquement le volet de son mandat qui traite de sûreté et de stabilité parce que c'est l'aspect le plus visible de son travail. Mais, ce faisant, il négligerait la partie de son mandat qui porter sur la concurrence commerciale. Et c'est précisément la raison pour laquelle **pratiquer une approche équilibrée** s'inscrit dans nos points de repère.

Le BSIF fixera des points de comparaison. Depuis que j'ai été nommé surintendant des institutions financières, il y a dix-huit mois, j'ai constaté que les conditions entourant la mise en place de mesures efficaces de réglementation et de surveillance prudentielles sont parmi les plus favorables au monde. Il n'y a par conséquent aucune raison qui empêcherait le BSIF d'être aussi efficace, voire même plus efficace, que toute autre instance de réglementation et de surveillance. Pour réaliser ce potentiel, nous devons instaurer des normes exigeantes et faire en sorte de les respecter.

J'ai la conviction que, guidés par nos points de repère, nous pourrons continuer de faire fond sur les grandes réalisations du BSIF à ce jour. L'effectif du BSIF possède toutes les qualités requises – professionnalisme, savoir et intégrité – pour mener nos projets à bon port d'une année sur l'autre. Qui plus est, le BSIF pourra continuer de miser sur des relations de travail solide avec les autres organismes fédéraux responsables du secteur financier canadien : la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada, l'Agence de la consommation financière du Canada et le ministère des Finances Canada. Je suis reconnaissant envers toutes ces sources de soutien internes et externes.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : William Francis Morneau

Surintendant : Jeremy Rudin

Portefeuille ministériel : Finances

Instrument habilitant : *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (Loi sur le BSIF)[i]

Année de création : 1987

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la Loi sur le BSIF. Organisme indépendant de l'administration fédérale, il rend des comptes au ministre des Finances.

Le BSIF réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que toutes les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite privés fédéraux. Le mandat du BSIF n'englobe pas les questions ne touchant les consommateurs ni le secteur des valeurs mobilières.

Le Bureau de l'actuaire en chef, qui est une unité indépendante au sein du BSIF, offre des services d'évaluation et des conseils actuariels à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants, du Programme d'assurance-emploi et d'autres régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.

Responsabilités

Le BSIF a été mis sur pied pour accroître la confiance du public à l'égard du système financier canadien.

Le mandat du BSIF est le suivant :

Promotion de saines pratiques de gestion du risque et de gouvernance
Le BSIF bonifie un cadre réglementaire conçu pour contrôler et gérer le risque.

Surveillance et intervention rapide
Le BSIF surveille les institutions financières et les régimes de retraite fédéraux pour s'assurer qu'ils sont en bonne santé financière et qu'ils se conforment à la réglementation qui les régit et aux exigences du régime de surveillance.

Il avise sans tarder les institutions financières et les régimes de retraite des lacunes importantes qu'ils présentent, et prend ou exige des responsables qu'ils prennent des mesures dans le but de rectifier la situation promptement.

Analyse du contexte pour assurer la sûreté et la solidité des institutions financières
Le BSIF surveille et évalue les enjeux systémiques et les particularités sectorielles susceptibles de nuire aux institutions financières fédérales.

Adoption d'une approche équilibrée
Le BSIF protège, d'une part, les droits des déposants, souscripteurs et créanciers des institutions financières et, d'autre part, de toute personne ayant droit à une prestation de pension, en tenant

compte de la nécessité pour celles-ci de faire face à la concurrence et de prendre des risques raisonnables.

Il reconnaît que la direction et le conseil d'administration des institutions financières et les administrateurs de régimes de retraite sont ultimement responsables des décisions liées aux risques, qu'une institution financière peut faire faillite et qu'un régime de retraite peut éprouver des difficultés financières qui se traduisent par la réduction des prestations versées.

En exécutant son mandat, le BSIF contribue à la réalisation de l'objectif du gouvernement qui consiste à accroître la confiance du public envers le système financier canadien.

Le Bureau de l'actuaire en chef est une unité indépendante au sein du BSIF et il offre des services d'évaluation et des conseils actuariels au gouvernement du Canada (pour plus de détails, se reporter à la page 29, sous-programme 2.1).

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Un système financier canadien sûr et stable

1.1 Programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

1.1.1 Sous-programme : Évaluation des risques et intervention

1.1.2 Sous-programme : Réglementation et directives

1.1.3 Sous-programme : Approbations et précédents

1.2 Programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

2. Résultat stratégique : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier

2.1 Programme : Évaluations actuarielles et services-conseils

2.1.1 Sous-programme : Services au Régime de pensions du Canada et au Programme de sécurité de la vieillesse

2.1.2 Sous-programme : Services aux régimes de pension et d'assurance du secteur public

2.1.3 Sous-programme : Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi

Services internes

Priorités organisationnelles[1]

Priorité A : Renouveler les liens entre une activité et les résultats dans la pratique

Description

Le BSIF est centré sur les résultats. À cette fin, il poursuivra son évolution et continuera de parfaire ses pratiques en matière de surveillance de façon à ce que les efforts qu'il consent à ce chapitre se traduisent effectivement par l'amélioration escomptée de la sûreté et de la solidité des institutions financières fédérales.

Type de priorité[2]

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
A1. Améliorer la cohérence des recommandations entre les institutions semblables et de la mise en œuvre de ces recommandations.	Avril 2015	Mars 2017	Sous-programme 1.1.1
A2. Améliorer la capacité du BSIF d'évaluer, pour un éventail d'institutions, comment la culture du risque et les autres déterminants du comportement favorisent ou nuisent à la bonne gestion du risque.	Avril 2016	Mars 2019	Sous-programme 1.1.1
A3. Procéder à un examen complet des processus de surveillance du BSIF et mettre en œuvre la nouvelle méthode et les nouveaux processus de surveillance avec des technologies efficaces et efficientes.	Avril 2016	Mars 2019	Sous-programmes 1.1.1 et 1.1.2
A4. Continuer d'améliorer la capacité du BSIF de faire en sorte que les changements apportés dans l'organisation et les systèmes produisent les résultats escomptés tout en réduisant au minimum les interruptions.	Avril 2015	Mars 2017	Services internes

[1] Pour de plus amples informations sur les initiatives appuyant les priorités, cf. la rubrique Faits saillants de la planification de sous-programme en question.

[2] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement. Lorsqu'un ministère inscrit un autre type de priorité qui lui est propre, il doit en donner le sens.

Priorité 5 : Renforcer notre capacité de prévoir et de prévenir les risques graves et plausibles qui menacent le système financier canadien

Description

Le BSIF axe son approche sur les risques. À cette fin, il mettra l'accent sur l'identification rapide des risques qui découlent de l'économie, du système financier ou d'autres sources et il utilisera ses analyses afin d'appliquer une approche dynamique à la réglementation et à la surveillance.

Type de priorité

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
5.1. S'assurer que les attentes du BSIF tiennent compte de la vulnérabilité croissante qu'entraîne la hausse de l'endettement des ménages.	Décembre 2013	Janvier 2017	Tous programmes 1.1, 1.2 et 1.2.2
5.2. Améliorer les directives prudentielles du BSIF de façon qu'elles incitent les institutions financières à prendre poursuivre leurs activités « à l'abri de la crise ».	Avril 2015	Mars 2017	Tous programmes 1.1, 1.2 et 1.2.2
5.3. Approfondir la connaissance du BSIF des facteurs de risque qui ne relèvent pas directement de ses compétences (p. ex., technologies financières, cyber-risque, risque lié au régime financement sur titres) et modifier les attentes prudentielles du BSIF en conséquence.	Avril 2015	Mars 2019	Tous programmes 1.1, 1.2
5.4. Définir le cadre de risque du BSIF et la façon dont celui-ci influe sur la répartition des ressources attribuées aux activités de réglementation et de surveillance.	Avril 2015	Mars 2017	Tous programmes 1.1, 1.2

Priorité 6 : Renforcer nos directives et notre surveillance fondées sur des principes

Description

Le BSIF fonde son approche sur les principes. Lorsque les directives et la surveillance reposent sur des principes, les institutions financières et les régimes de retraite privés bénéficient d'une certaine souplesse dans l'accomplissement des exigences qui tient compte de leur taille et de leur

complexité. Ceci favorise la bonne régulation prudentielle tout en réduisant au minimum les coûts que doivent supporter les institutions et les régimes pour se conformer à ces exigences.

Type de priorité

Priorité nouvelle

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
(1) Revoir les exigences du BSIF afin que les attentes et les directives prudentielles opèrent sur des principes dans la mesure du possible et n'encouragent pas par inadvertance une mise en œuvre complexe	Avril 2018	Mars 2019	Sous-programme 1.1.2

Priorité (2) : Collaborer au développement des directives, des normes et des référentiels internationaux ou mis de l'avant au pays en mettant dans la perspective de ce qui est le plus avantageux pour le Canada

Description

Le BSIF adopte une approche équilibrée. Divers changements sont envisagés par les organismes internationaux de normalisation. Il est important que les mesures qui seront adoptées continuent d'assoir la solidité financière mondiale en privilégiant les modèles d'affaires qui comportent moins de risque. Afin de convenir au Canada, ces changements devront aussi tenir compte de l'importance de permettre aux institutions financières de demeurer compétitives et de prendre des risques raisonnables.

Type de priorité

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
(1) Participer activement à l'élaboration des normes, principes et pratiques internationaux et les mettre en œuvre au Canada d'une façon qui favorise la solidité financière et qui tient compte des modèles opérationnels canadiens	Avril 2018	Mars 2019	Sous-programme 1.1.2

D2. Améliorer la capacité du BSIF d'adapter ses attentes à la taille et à la complexité des institutions.	Avril 2016	Mars 2019	Sous-programme 1.1.2

Priorité E : Établir et suivre des normes strictes pour la gestion de nos ressources

Description

Le BSIF fixera des points de comparaison. Pour demeurer au rang des chefs de file mondiaux en matière de réglementation et de surveillance prudentielles, le BSIF doit établir des normes organisationnelles exigeantes et y satisfaire.

Type de priorité

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
E1. Aider activement les employés à devenir plus efficaces en leur donnant une meilleure formation et en améliorant la gestion des carrières et des personnes talentueuses.	Avril 2016	Mars 2019	Services internes
E2. Continuer de développer la capacité de gestion de l'information et améliorer la gestion des données réglementaires du BSIF, tout en protégeant bien l'information contre les menaces externes et internes.	Avril 2016	Mars 2017	Services internes
E3. Améliorer capacité du BSIF à réaffecter les ressources à la suite d'un changement, tout en faisant preuve de rigueur budgétaire.	Avril 2016	Mars 2017	Services internes

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre[3] de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[4].

[3] Le BSIF est un organisme indépendant de l'administration fédérale et rend compte de son mandat au Parlement par le biais du ministre des Finances. La lettre de mandat du ministre met l'accent sur les priorités liées au portefeuille du ministère des Finances et n'a pas de lien direct avec les priorités du BSIF.

Analyse des risques

Comme le veulent son mandat et les objectifs qu'il s'est fixés, le BSIF cherche à atténuer les risques découlant de la conjoncture économique et financière et de facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur les institutions financières (IF) et les régimes de retraite qu'il supervise, ou sur lui-même. Même si bon nombre de ces défis sont omniprésents, la mesure dans laquelle ils menacent les intérêts des déposants ou ceux des souscripteurs, des participants des régimes de retraite, des créanciers des institutions ou du BSIF lui-même varie dans le temps.

La dernière année a été caractérisée par la continuation de plusieurs tendances qui présentent des risques pour les institutions financières et les régimes de retraite fédéraux ainsi que pour le BSIF lui-même. Le niveau élevé d'endettement des ménages, les déséquilibres dans certains segments du marché du logement au Canada, le recul du cours des matières premières et les taux d'intérêt historiquement bas sont autant de vulnérabilités du système financier. De plus, l'évolution des risques informatiques préoccupe toujours le secteur et le BSIF. Celui-ci continue de superviser les institutions d'une manière qui les aide à lutter contre ces tendances et leurs fluctuations éventuelles.

Exerçant ses activités dans le contexte global de l'administration fédérale, le BSIF poursuit sa participation aux projets d'harmonisation et de partage des services. Il continuera de consacrer assez de ressources pour mettre en œuvre ces projets d'une manière qui favorise l'exécution de son mandat.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Résilience des IF à l'économie et aux conditions du secteur financier : Il se peut que certaines IF ne soient pas suffisamment résilientes pour absorber les chocs découlant de l'environnement économique, tant au Canada qu'à l'étranger. Ce risque est inquiétant en raison des vulnérabilités actuelles du système financier.	Le BSIF poursuit ses efforts d'atténuation afin de rendre les IF plus résilientes à l'économie et aux conditions du secteur financier et de veiller à ce que les institutions financières demeurent prudentes, et ces efforts consistent à : • aider les banques à améliorer leur propre dispositif de simulation de crise; • procéder à l'examen complet du cadre de capital des sociétés d'assurance vie; • imposer aux assureurs hypothécaires des exigences en capital qui soient davantage fondées sur les risques. Au nombre des mesures qui serviront à évaluer l'efficacité des réponses aux risques précitées qui seront mises en œuvre en 2016-2017, citons : • Des exigences en capital pour les sociétés d'assurance vie sont développées et perçues	Programme 1.1 : *Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales*

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
	comme étant plus sensibles aux risques et compatibles avec la norme IFRS 4; • des exigences en capital qui recouvrent tous les produits actuels des assureurs hypothécaires ou qui sont à venir sont mises en place.	
Initiatives gouvernementales, partagées ou d'harmonisation : Il s'agit du risque que le BSIF ne soit pas en mesure de se concentrer entièrement sur son mandat principal en raison d'initiatives gouvernementales, partagées ou d'harmonisation. Compte tenu de sa taille réduite, le BSIF doit surveiller, prévoir et gérer soigneusement la mise en œuvre des initiatives partagées ou d'harmonisation afin de réduire le plus possible l'interruption des activités et maintenir la souplesse nécessaire pour exécuter efficacement les opérations.	Le BSIF entend travailler proactivement avec les organismes centraux à l'amélioration de l'efficience de l'administration fédérale tout en composant avec l'incidence des initiatives collectives ou d'harmonisation sur sa productivité. Il consentira plus d'efforts à l'élément suivant : • Planification, surveillance et soutien de la transition aux systèmes intégrés nouveaux ou mis à jour (y compris l'impact des initiatives de partage des services du gouvernement du Canada) et aux nouvelles normes comptables pour le secteur public (NCSP) qu'il devra adopter à titre de référentiel à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2017. Au nombre des mesures qui serviront à évaluer l'efficacité des réponses aux risques précitées qui seront mises en œuvre en 2016-2017, mentionnons les suivantes : • Les résultats du sondage auprès des employés font état d'amélioration en matière de gestion du changement. • Les états financiers audités de l'exercice clos le 31 mars 2018 sont préparés selon les NCSP.	Programme 1.1 : *Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales* Programme 2.1 : *Évaluations actuarielles et services-conseils*

Même si la présente section cible les risques externes, le BSIF est encore confronté à un certain nombre de risques internes. Pour la période de planification 2016-2017, il s'attachera aussi à atténuer les risques liés aux ressources humaines ainsi qu'à la gestion et la sécurité de l'information.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
149 703 956	149 703 956	150 507 678	152 878 124

Le tableau qui précède présente un résumé du total des dépenses prévues pour le BSIF au cours des trois prochains exercices.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
684	682	683

Le tableau ci-dessus constitue un sommaire des ressources totales en ETP dont le BSIF prévoit de disposer au cours des trois prochains exercices.

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014[4]	Dépenses 2014-2015[5]	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien sûr et stable.							
1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	75 599 505	79 674 770	76 419 954	80 602 151	80 602 151	82 220 312	83 956 072
1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 342 314	3 944 690	4 013 984	4 178 274	4 178 274	4 259 335	4 344 190
Total partiel	79 941 819	83 619 460	80 433 938	84 780 425	84 780 425	86 479 647	88 300 262
Résultat stratégique 2 : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier.							
2.1 Évaluations actuarielles et services-conseils	5 209 861	5 092 171	5 347 609	5 710 390	5 710 390	5 778 758	5 967 554
Total partiel	5 209 861	5 092 171	5 347 609	5 710 390	5 710 390	5 778 758	5 967 554
Services internes – Total partiel	65 650 453	57 597 243	61 133 338	59 213 141	59 213 141	58 249 273	58 610 308
Total	150 802 133	146 308 874	146 914 885	149 703 956	149 703 956	150 507 678	152 878 124

Les dépenses globales du BSIF devraient être plutôt stables au cours de la période de planification, augmentant légèrement en raison des augmentations au mérite et des hausses salariales normales prévues dans les conventions collectives. Les fluctuations observées avant l'exercice 2016-2017 sont essentiellement dues à l'existence de dépenses non récurrentes.

Pour ce qui est des programmes, voici les principaux écarts à signaler :

- En 2015-2016, les dépenses au titre du programme *Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales* devrait baisser de 4,1 % par rapport à 2014-2015 en raison principalement de l'existence d'un paiement unique lié à l'adoption, en 2014-2015 par le

[4] Le BSIF recouvre la plupart de ses dépenses à même les revenus disponibles. Afin d'être fidèle à la réalité, les montants ci-dessous correspondent à la valeur brute de ses dépenses.
[5] Idem.

gouvernement du Canada, d'un régime de paie en arrérages. En 2016-2017, les dépenses devraient augmenter de 5,5 % en raison de l'impact sur l'année complète des postes vacants qui seront pourvus en 2015-2016.

- Les dépenses au titre du programme *Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux* ont diminué de 9,2 % en 2014-2015 en raison de postes vacants et de l'engagement non récurrent de frais de justice en 2013-2014.
- Les dépenses pour le programme *Évaluations actuarielles et services-conseils* ont diminué de 2,3 % en 2014-2015 en raison du contrôle triennal par les pairs du Régime de pensions du Canada, qui a eu lieu en 2013-2014. Les dépenses pour l'exercice 2015-2016 et les suivants devraient augmenter du fait de la dotation en personnel afin de pourvoir les postes vacants approuvés et de nouveaux postes pour pouvoir supporter la charge de travail accrue liée aux évaluations actuarielles. Les dépenses en 2016-2017 tiennent compte du coût du contrôle triennal.
- En 2014-2015, les dépenses relatives aux services internes ont baissé de 12,3 % à cause des paiements non récurrents effectués en 2013-2014 découlant de la réduction des indemnités de départ des employés syndiqués, des sommes investies dans le programme de renouvellement de la technologie de l'information du BSIF, et du règlement, en 2013-2014, d'une réclamation relative à l'équité salariale portant sur la période 1987-1997 et pour laquelle une provision avait déjà été constituée. Ensuite, les dépenses resteront relativement stables, à l'exception des coûts non récurrents qu'il faudra engager en 2015-2016 pour la rénovation des espaces de bureaux.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental[iii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
1. Un système financier canadien sûr et stable.	1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Affaires économiques	Croissance économique forte	80 602 151
	1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Affaires économiques	Sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiens	4 178 274
2. Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier.	2.1 Évaluations actuarielles et services-conseils	Affaires économiques	Sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiens	5 710 390

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	90 490 815
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

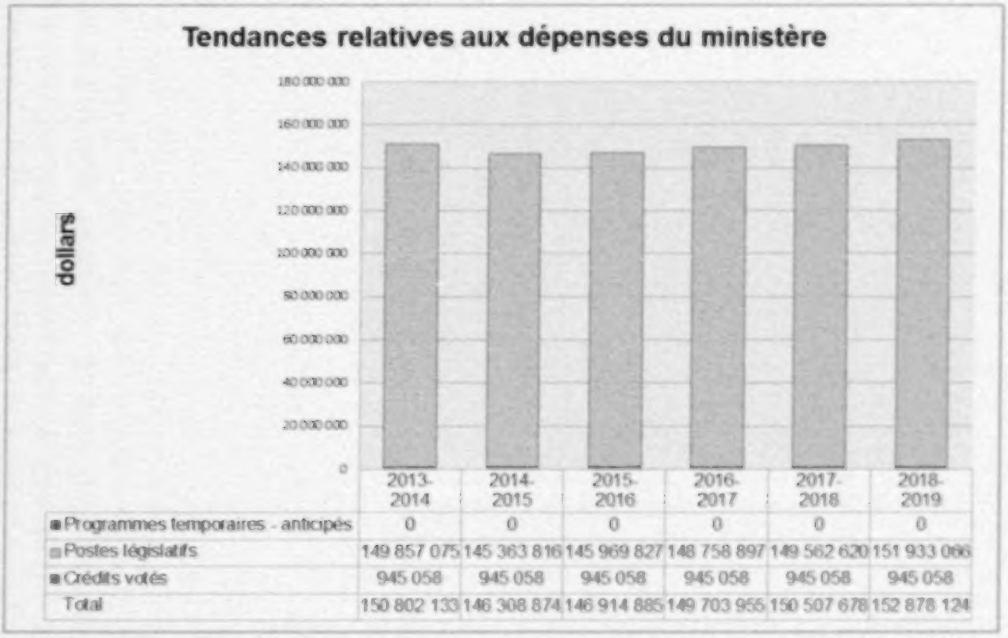

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporaires - anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	149 857 075	145 363 816	145 969 827	148 758 897	149 562 620	151 933 066
Crédits votés	945 058	945 058	945 058	945 058	945 058	945 058
Total	150 802 133	146 308 874	146 914 885	149 703 955	150 507 678	152 878 124

Le graphique ci-dessus représente les dépenses réelles et prévues du BSIF de 2013-2014 à 2018-2019. Les postes législatifs, qui sont recouvrés à partir des revenus disponibles[6], représentent 99,4 % des dépenses totales. Le solde (0,6 %) est financé à même des crédits parlementaires au titre des services actuariels se rapportant aux régimes de retraite et aux régimes d'assurance des employés du secteur public.

Les dépenses totales du BSIF ont diminué de 3,0 % en 2014-2015 en raison des coûts non récurrents engagés en 2013-2014 relativement aux services internes, tel qu'il est indiqué à la rubrique Dépenses prévues.

Sur la période de planification, les dépenses totales et l'effectif du BSIF devraient demeurer relativement stables[7].

---

[6] Les fonds du BSIF proviennent essentiellement des cotisations que lui versent les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille, et dont le montant est déterminé en fonction de leur actif, de leurs revenus-primes ou selon le nombre de leurs participants, d'une formule de recouvrement des coûts et d'un programme d'utilisateur-payeur au titre de certains services.

[7] Le coût des nouvelles technologies qui supporteront les méthodes et les processus de surveillance actualisés n'a pas encore été calculé et sera pris en compte dans les prochaines estimations budgétaires.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du BSIF, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2016-2017[iv].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien sûr et stable.

Programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Description

Ce programme est axé sur la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales (IFF) pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois sur le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les enjeux qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ces institutions, et sur l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes indues, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont ultimement responsables et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées.

Les coûts de ce programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisateur et des droits payés par les institutions financières fédérales régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada*, la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Le BSIF tire également des revenus de la prestation de services à frais recouvrés offerts aux provinces dont il surveille les institutions aux termes d'accords prévoyant la rémunération des services.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
80 602 151	80 602 151	82 220 312	83 956 072

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
433	432	433

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les déposants et les souscripteurs sont protégés, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.	Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès d'institutions en faillite (pourcentage recouvré par dollar réclamé).	90 %	31 mars 2017
	Pourcentage des institutions dont la cote de risque composite est faible ou modérée.	80 %	31 mars 2017
Le cadre de réglementation et de surveillance du BSIF est conforme aux normes internationales.	Pourcentage des programmes d'évaluation qui jugent que le cadre de réglementation et de surveillance du BSIF est conforme aux normes internationales.	100 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Comme l'indique la rubrique Priorités organisationnelles, le programme Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales a pour but général de resserrer les liens entre nos activités et les résultats qu'obtiennent les IFF, de renforcer notre capacité de prévoir et de prévenir les risques graves et plausibles qui menacent le système financier canadien et de renforcer nos directives et notre surveillance fondées sur des principes. Ce faisant, nous continuerons de veiller à la mise en place d'un cadre efficace de surveillance et de réglementation et de protéger les intérêts des déposants et des souscripteurs. Nous veillerons aussi à ce qu'un cadre de réglementation efficace influe sur le développement des directives, des normes et des réformes internationales en vue de les mettre en œuvre dans la perspective de ce qui est le plus favorable pour le Canada.

Sous-programme 1.1.1 : Évaluation des risques et intervention

Description

Le BSIF réglemente et supervise les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois. Ce programme prévoit l'administration et l'utilisation d'un processus de surveillance efficace pour évaluer la sûreté et la stabilité des institutions financières fédérales en évaluant le profil de risque de l'institution, sa situation financière, ses mécanismes de gestion du risque et sa conformité aux lois et aux règlements en vigueur. Ce programme comprend la surveillance et la supervision des institutions financières, le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux facteurs de risque, et l'exercice de pouvoirs de surveillance permettant d'intervenir en temps et lieu lorsque les pratiques d'une institution financière sont jugées imprudentes ou déraisonnables, ou d'obliger la direction ou le conseil d'administration de l'institution en question à prendre aussi rapidement que possible les mesures qui s'imposent pour protéger les déposants et les souscripteurs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
57 281 264	58 373 986	59 579 864

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
312	311	312

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les problèmes dans les institutions sont cernés et des mesures en conséquence sont rapidement prises.	Pourcentage des cotes de surveillance (des institutions financières) qui augmentent[7] d'au moins deux niveaux dans une période consécutive de trois mois.	20 %	31 mars 2017

[7] Les cotes de surveillance reflètent le profil de risque des institutions et sont présentées sur une échelle de 0 (normal) à 4 (non-viabilité/insolvabilité imminente). Une augmentation subite des cotes, comparativement à une augmentation progressive, peut témoigner de problèmes en lien avec la pertinence ou l'efficacité des mesures de surveillance du BSIF.

	Pourcentage des cibles de surveillance qui sont diffusées d'après les normes établies	80 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Le sous-programme Évaluation des risques et intervention du BSIF mettra l'accent sur la mise en œuvre d'activités de surveillance renouvelées et sur l'amélioration des processus de surveillance à l'aide de technologies habilitantes. Grâce à la création et à la mise en place d'un cadre révisé de formation, les surveillants enrichiront leurs connaissances. Le BSIF définira son propre seuil de tolérance qui lui servira à déterminer l'intensité de ses activités de surveillance et de réglementation.

De plus, le BSIF achèvera la mise en œuvre de son cadre et de ses directives en matière de liquidité, afin que les IFF puissent adopter une méthode d'évaluation cohérente. Il continuera de contrôler les mesures que prennent les IFF face aux résultats des autoévaluations de la cybersécurité et en fera le suivi et il contrôlera l'état de préparation aux attaques de déni de service distribué ainsi que la cybersécurité, la gouvernance des technologies de l'information et la gestion des risques. Qui plus est, le BSIF participera à la préparation des plans de reprise et de résolution des banques d'importance systémique intérieure, des banques leurs conglomérats et des conglomérats d'assurance vie.

Le BSIF s'emploiera à améliorer ses politiques en matière de réglementation et ses pratiques en matière de surveillance en élargissant sa connaissance du secteur financier qui repose sur une économie de marché au Canada et des avancées technologiques du secteur financier, y compris au plan de leur interconnexion avec les IFF.

Ces efforts contribueront à l'atteinte ou au dépassement des cibles de rendement établies.

Sous-programme 1.1.2 : Réglementation et directives

Description

Ce programme prévoit la promotion et l'administration d'un cadre de réglementation constitué de règles et de lignes directrices incitant les IFF à adopter des pratiques, des politiques et des procédures éprouvées de planification, de direction et de contrôle des répercussions des risques découlant de leurs activités.

Ce programme prévoit l'émission de diverses formes de directives, qu'il s'agisse de lignes directrices ou de préavis ou de la participation à l'élaboration de lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur les institutions financières, de la contribution aux normes comptables, actuarielles ou d'audit, ou encore de la participation à certaines activités de réglementation sur la scène internationale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
10 189 259	10 889 195	10 788 529

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
91	91	91

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les acteurs du secteur estiment que les consignes sont mises à jour en temps opportun et qu'elles répondent aux changements qui se produisent sur les marchés et/ou aux suggestions du secteur	Pourcentage des acteurs du secteur qui estiment que le BSIF est efficace ou très efficace pour ce qui est de donner rapidement suite aux changements qui se produisent sur les marchés ou aux suggestions du secteur selon lesquelles les consignes ont besoin d'être mises à jour	70 %	31 mars 2017
Le BSIF communique efficacement ses attentes sous forme de consignes destinées aux acteurs sectoriels	Pourcentage d'acteurs du secteur estimant que le BSIF indique bien ou très bien ses attentes dans les consignes qu'il émet	70 %	31 mars 2017
Le BSIF consulte le	Pourcentage d'acteurs du secteur estimant	70 %	31 mars 2017

secteur lorsqu'il élabore des consignes.	que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour consulter le secteur lorsqu'il élabore des consignes.		

Faits saillants de la planification

Le sous-programme Réglementation et directives continue de se centrer sur le maintien de l'efficacité et de la pertinence du cadre de réglementation du BSIF et ce, en apportant les ajustements requis pour l'harmoniser avec les changements qui surviennent au pays et à l'étranger.

En ce qui concerne l'adéquation des fonds propres des sociétés d'assurances, le BSIF continuera de travailler à la préparation d'un nouveau régime pour les sociétés qui tient compte de l'utilisation de modèles de capital économique et des effets des changements apportés aux Normes internationales d'information financière. Le BSIF s'emploiera aussi à créer un cadre de capital pour l'assurance de prêt hypothécaire contre le défaut de paiement qui sera davantage fondé sur les risques.

Le BSIF entreprendra plusieurs projets liés à l'adéquation des fonds propres des institutions de dépôts, tels que la modification des règles de capital afin de mieux prendre en compte la sensibilité aux risques dus à l'incertitude liée à l'évaluation des sûretés hypothécaires, la continuation de la mise en œuvre des normes de fonds propres et de liquidité de Bâle III, et le parachèvement du cadre d'exigences individuelles en capital et l'intégration des attentes dans le processus de surveillance prudentielle. En raison des risques inhérents à l'utilisation de modèles de capital, le BSIF resserrera le contrôle des modèles nouveaux ou modifiés, et mettra la dernière main à ses consignes sur le risque de modélisation avant de les instaurer officiellement.

En ce qui concerne d'autres domaines tels que les charges grevant les actifs, les engagements importants et l'assurance avec participation, le BSIF examinera les pratiques actuelles du secteur, formulera des projets de politiques et révisera ses consignes au besoin pour faire face aux risques en la matière.

Sur la scène internationale, le BSIF continuera de participer activement à la création de normes mondiales de fonds propres à l'intention des banques et des assureurs ainsi qu'au Programme d'évaluation de la concordance des réglementations avec Bâle III, qui a pour objectif l'application systématique et cohérente des règles de liquidité à l'étranger.

Le BSIF est conscient du fait que les IFF qu'il réglemente diffèrent nettement par leur taille, leur complexité et par les risques qu'elles prennent. C'est pourquoi il continuera de privilégier une approche fondée sur les risques qui est sensible à la taille et à la complexité des petites institutions. Au besoin, les directives officielles du BSIF et ses pratiques de surveillance seront mises en œuvre en tenant compte de la réalité des institutions de petite taille.

Ces efforts contribueront à l'atteinte ou au dépassement des cibles de rendement établies.

Sous-programme 1.1.3 : Approbations et précédents

Description

Les institutions financières fédérales doivent obtenir l'agrément réglementaire pour effectuer certaines opérations. Ce programme consiste à évaluer et à traiter les demandes d'agrément réglementaire, à interpréter et appliquer les lois, les règlements et les consignes applicables aux institutions financières fédérales, à recenser les opérations susceptibles d'avoir des conséquences de nature stratégique et d'établir un précédent, et à formuler des recommandations tenant compte de la nécessité, pour les institutions, de se faire concurrence de façon efficace et de prendre des risques raisonnables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
7 231 603	7 402 131	7 576 580

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
30	30	30

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les décisions d'agrément sont prises de manière transparente et opportune.	Pourcentage d'acteurs du secteur qui comprennent bien ou très bien le fondement des décisions prises par le BSIF dans le cadre du processus d'agrément.	85 %	31 mars 2017
	Pourcentage des demandes d'agrément des IF dûment remplies qui sont traitées conformément aux normes établies.	90 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Le sous-programme Approbations et précédents portera principalement sur les modèles opérationnels des petites banques, alors que le BSIF étudiera les demandes d'établissement de nouvelles IFF. Le niveau élevé d'intérêt pour l'établissement de nouvelles IFF ne se dément pas,

y compris pour la constitution de nouvelles coopératives de crédit en vertu du régime entré en vigueur en décembre 2012.

Au cours de la période de planification, les responsables du sous-programme Approbations et précédents continueront de surveiller la mise en place des modifications apportées dernièrement au processus d'établissement de nouvelles IFF afin de savoir s'il est nécessaire d'y apporter d'autres changements ou de réviser les directives.

Programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Description

Ce programme porte sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux. Selon ce programme, nous déterminons si les régimes de retraite privés respectent les exigences minimales de capitalisation, les lois qui les régissent et les exigences de la surveillance. Cela consiste à évaluer les risques qui planent sur les régimes de retraite auxquels participent des personnes qui travaillent dans un domaine d'activité de compétence fédérale, à intervenir rapidement et efficacement auprès de ces régimes afin de protéger les intérêts des participants et de leurs bénéficiaires, tout en reconnaissant que les administrateurs des régimes de retraite sont responsables au bout du compte de la bonne marche de leurs activités et qu'un régime de retraite peut ne pas verser les prestations promises. Ce programme consiste aussi à administrer un cadre de réglementation équilibré et pertinent et à appliquer un processus d'agrément efficace et pertinent au plan prudentiel.

Ce programme comprend aussi des activités d'évaluation du risque et d'intervention, des activités de réglementation et d'orientation ainsi que des activités liées à l'agrément des régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs*, et à l'établissement de précédents relatifs à ces régimes. Le coût du programme est recouvré grâce aux droits que verse chaque régime de retraite fédéral en fonction du nombre de ses participants.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
4 178 274	4 178 274	4 259 335	4 344 190

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
26	26	26

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les problèmes des régimes sont cernés et des mesures en conséquence sont rapidement prises.	Pourcentage des cotes de surveillance (des régimes de retraite) qui augmentent[9] d'au moins deux niveaux dans une période de trois mois consécutifs.	20 %	31 mars 2017
Le BSIF est perçu comme surveillant et supervisant efficacement les régimes de retraite.	Pourcentage des acteurs du secteur estimant que le BSIF surveille et supervise leurs régimes de retraite de façon passablement efficace ou très efficace.	75 %	31 mars 2017
Le BSIF communique efficacement ses attentes sous forme de consignes destinées aux acteurs sectoriels.	Pourcentage des acteurs du secteur estimant que le BSIF indique bien ou très bien ses attentes dans les consignes qu'il établit.	75 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Le programme Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux continuera de mettre l'accent sur le soutien à la mise en place des régimes de pension agréés collectifs par l'adoption de méthodes de surveillance et de directives externes et par la collaboration avec les autorités provinciales compétentes. Le BSIF continuera d'examiner et de modifier, s'il y a lieu, les méthodes qu'il emploie pour surveiller les régimes à cotisations déterminées.

Ces efforts contribueront à l'atteinte ou au dépassement des cibles de rendement établies.

[9] Les cotes de surveillance respectent le profil de risque des régimes de retraite et sont présentées sur une échelle de 0 (normal) à 4 (non-viabilité/insolvabilité imminente). Une augmentation subite des cotes, comparativement à une augmentation progressive, peut témoigner de problèmes en lien avec la pertinence ou l'efficacité des mesures de surveillance du BSIF.

Résultat stratégique 2 : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier

Programme 2.1 : Évaluations actuarielles et services-conseils

Description

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada (RPC), des régimes de retraite du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables des obligations financières qui en découlent. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Ce programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Il fournit des freins et des contrepoids qui limitent les coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence.

Dans le cadre du programme et conformément à la loi, nous fournissons une gamme de services actuariels aux responsables du RPC et à certains ministères fédéraux. Comme le prévoit la législation, nous effectuons des évaluations actuarielles du RPC, du programme de Sécurité de la vieillesse (SV), du programme d'assurance-emploi, du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires.

Les activités du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) sont financées par les droits exigés en contrepartie des services d'évaluation actuarielle et des services conseils qu'il offre, et par des crédits parlementaires annuels.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 710 390	5 710 390	5 778 758	5 967 554

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
37	37	37

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les administrateurs du système public canadien de revenu de retraite bénéficient de services et de conseils actuariels d'expert précis et de qualité supérieure lorsque la situation l'exige.	Pourcentage des membres d'un groupe de pairs formé de trois actuaires canadiens choisi par un organisme international et indépendant qui certifie que le BAC assure la prestation de services et de conseils exacts, de qualité supérieure et professionnels.	Consensus parmi les trois membres du groupe de pairs chargé de l'examen	31 mars 2017
	Le Bureau du vérificateur général (BVG) utilise les travaux du BAC comme preuve indépendante pour les Comptes publics du Canada.	Confirmation de la part du BVG	31 mars 2017
	Pourcentage des rapports qui sont remis au ministre à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.	100 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Pour évaluer et contrôler les coûts futurs des divers régimes de retraite et programmes sociaux qui relèvent de ses compétences, le BAC établira plusieurs rapports actuariels en 2016-2017.

Parmi les autres projets prévus se trouve la publication de diverses études actuarielles et le lancement de l'examen par des pairs indépendants du dernier Rapport actuariel du RPC. En outre, le BAC continuera d'offrir des services et des conseils d'actuariat professionnels aux ministères provinciaux des Finances et à certains ministères fédéraux comme le Secrétariat du Conseil du Trésor, Emploi et Développement social Canada, le ministère des Finances, le ministère de la Justice, Anciens combattants Canada et Services publics et Approvisionnement Canada.

Dans l'exercice de ses activités, le BAC s'efforcera d'atteindre ou de dépasser ses cibles de rendement au chapitre de l'exactitude, de la qualité et de la rapidité.

Sous-programme 2.1.1 : Services au Régime de pensions du Canada et au programme de Sécurité de la vieillesse

Description

Ce programme prévoit l'évaluation actuarielle, dictée par la loi, du Régime de pensions du Canada (RPC) et du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) et la prestation de conseils et de services actuariels à leur sujet, dans le but d'en estimer la situation financière. Ce programme estime les dépenses et les revenus à long terme, ainsi que le passif actuel du Régime de pensions du Canada et les dépenses à long terme des programmes de la Sécurité de la vieillesse. Conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le Bureau de l'actuaire en chef prépare les rapports actuariels triennaux statutaires sur la situation financière de ces programmes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 452 041	1 472 417	1 482 049

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
13	13	13

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des évaluations actuarielles exactes et de grande qualité sont fournies pour informer les parties prenantes du RPC et de la SV ainsi que les Canadiens de la situation financière actuelle et	Pourcentage des membres d'un groupe de pairs formé d'actuaires canadiens choisis par un organisme international et indépendant qui certifient que l'évaluation actuarielle du RPC est exacte et de grande qualité.	100 %	31 mars 2017

	Pourcentage des recommandations issues du précédent rapport d'examen par les pairs et relevant du mandat et de la sphère d'influence du BAC qui sont mises en œuvre avant le prochain examen par les pairs.	80 %	31 mars 2017
	Pourcentage des rapports sur le RPC et la SV qui sont remis au ministre à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.	100 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

En 2016-2017, le BAC soumettra au ministre des Finances le 27e Rapport actuariel du RPC au 31 décembre 2015, en vue de son dépôt au Parlement. Ce rapport actuariel triennal projette les revenus et les dépenses du RPC sur une période de 75 ans pour bien évaluer l'impact futur de l'évolution historique et prévue des tendances reliées aux facteurs démographiques et économiques. Le RPC constitue l'un des piliers du système canadien de revenu de retraite et il est financé par les revenus provenant de contributions et du rendement des placements. Les travaux relatifs au 27e Rapport actuariel comprendront l'examen et l'application d'une partie des recommandations découlant de l'examen actuariel triennal du RPC effectué en 2014-2015 par les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et territoriales et de l'examen indépendant par les pairs mené en 2013-2014, et ils tiendront compte des informations tirées du Colloque sur les perspectives démographiques, économiques et d'investissement pour le Canada, qui a eu lieu en 2015-2016.

Le BAC amorcera également les travaux portant sur le 13e Rapport actuariel du Programme de la SV au 31 décembre 2015. Le Programme de la SV constitue un autre pilier important du système canadien de revenu de retraite et il est financé à même les revenus fiscaux généraux du gouvernement du Canada. Ce rapport triennal a pour but de renseigner le public sur la situation financière actuelle et projetée du Programme. Un grand nombre des hypothèses et des méthodes servant à la préparation du Rapport actuariel du RPC servent aussi à produire le Rapport actuariel du Programme de la SV.

Sous-programme 2.1.2 : Services aux régimes de retraite et d'assurance du secteur public

Description

Ce programme prévoit la préparation d'évaluations actuarielles, dictées par la loi, des divers régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public fédéral. Ces évaluations permettent de déterminer, d'après les exigences de la loi, la situation financière de ces régimes. En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, ce programme prévoit la préparation des rapports actuariels triennaux exigés par la loi sur la situation financière des régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Ce programme fournit de l'information actuarielle aux décideurs, aux parlementaires et au public afin d'accroître la transparence du système canadien de revenu de retraite et la confiance qu'il inspire. Il sert l'intérêt public en assurant la saine gouvernance des régimes et une divulgation pertinente de renseignements dans les rapports, et il contribue à la responsabilité globale des répondants des régimes envers diverses parties prenantes. Ce programme prévoit également la prestation à divers ministères de conseils actuariels judicieux sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Dans le cadre de ce programme, l'actuaire en chef remet un rapport actuariel au président du Conseil du Trésor.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 048 119	3 077 958	3 238 696

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
19	19	19

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des rapports d'évaluation actuarielle précis et de grande qualité sur les régimes de retraite et d'assurance publics aux ministères sont fournis en temps utile pour étayer la conception, la capitalisation et l'administration des régimes.	Pourcentage des évaluations des régimes de retraite et d'assurance publics qui sont réputées précises et de grande qualité au terme d'un examen indépendant par un cabinet d'actuariat.	100 %	31 mars 2017
	Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle des régimes de retraite et d'assurance publics qui sont remis au président du Conseil du Trésor à temps pour dépôt au Parlement, dans les délais prévus par la loi.	100 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

En 2016-2017, le BAC préparera les rapports actuariels sur le Régime de retraite des parlementaires au 31 mars 2016, sur le Régime de pensions des juges de nomination fédérale au 31 mars 2016, sur le Régime de prestations financé par la Caisse de pension de la GRC (personnes à charge) au 31 mars 2016, sur les régimes de retraite des Forces canadiennes (Force régulière et Force de réserve) au 31 mars 2016, et sur le Compte de prestations de décès de la Force régulière au 31 mars 2016. Le BAC dispose de 18 mois à partir de la date d'évaluation pour soumettre ces rapports actuariels au président du Conseil du Trésor en vue de leur dépôt au Parlement.

Puisque ce sous-programme englobe aussi la prestation de judicieux conseils actuariels, le BAC apportera son support à différents ministères et organismes, comme le Secrétariat du Conseil du Trésor, Anciens Combattants Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice, et Services publics et Approvisionnement Canada afin de les aider à concevoir, capitaliser et administrer les régimes dont ils sont responsables.

Sous-programme 2.1.3 : Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi

Description

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* et de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, ce sous-programme prévoit la préparation d'évaluations actuarielles, dictées par la loi, du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), de même que la formulation des prévisions et des estimations actuarielles, dictées par la loi, nécessaires à l'établissement du taux de cotisation de l'assurance-emploi aux termes de l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 210 230	1 228 383	1 246 809

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
9	9	9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les rapports d'évaluation actuarielle sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le programme d'assurance-emploi sont précis, de grande qualité et produits en temps utile pour informer les parties prenantes et les Canadiens au sujet des futurs coûts et taux de provisionnement de ces programmes.	Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle sur le PCPE qui sont utilisés comme preuve d'audit externe pour les Comptes publics du Canada par le Bureau du vérificateur général.	100 %	31 mars 2017
	Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle sur le PCPE et le programme d'assurance-emploi qui sont remis au ministre / commissaire de l'assurance-emploi à temps pour dépôt au Parlement, dans les délais prévus par la loi.	100 %	31 mars 2017

Faire valoir de la planification

Ce sous-programme porte sur l'exécution d'évaluations actuarielles prévues par la loi au sujet de divers programmes sociaux du gouvernement du Canada. Le BAC remettra aux autorités compétentes le rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants PCPE au 31 juillet 2015, le rapport sur le taux de cotisation de l'assurance-emploi de 2017, le rapport actuariel sur les rentes de l'État au 31 mars 2016 et le rapport actuariel sur le Régime d'assurance du service civil au 31 mars 2016.

Services internes

Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
58 210 161	58 210 161	58 249 273	58 810 108

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
188	187	187

Faits saillants de la planification

Au sein des fonctions constituant les services internes, on continuera d'insister sur la gestion budgétaire prudente et sur la surveillance des dépenses, dans le cadre de pratiques de dépenses responsables du BNIF. Pour ce faire, le BNIF bâtira une stratégie pluriannuelle en matière de capital humain et décidera des grandes priorités en fait de politiques, de programmes et de pratiques RH en vue d'outiller un cadre RH complet et de soutenir la transformation organisationnelle, dans l'accomplissement de son mandat.

Le BNIF planifiera et soutiendra le passage aux systèmes intégrés nouveaux ou actualisés, y compris ceux liés aux initiatives du gouvernement du Canada (GC) en matière de services partagés. Il appuiera la mise en œuvre des changements dont l'organisation et les systèmes feront l'objet en appliquant des pratiques efficaces de gestion du changement en temps opportun. De plus, il poursuivra la mise en place du programme de gestion de l'information de l'entreprise pour améliorer la gestion et la protection des fonds documentaires du BNIF et respecter les lois fédérales, et les politiques et directives du GC.

Le BSIF continuera d'améliorer la gouvernance des données fournies par les IFF et les régimes de retraite, de même que les processus de gestion des données afin de garantir une analyse précise et rapide, tout en réduisant la charge de travail du BSIF et celle des déclarants. Enfin, il poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle visant à améliorer les contrôles de sécurité de la TI et les processus de gouvernance pour que le BSIF demeure proactif aux fins de la protection de l'information et des infrastructures dont il dispose.

Section III: Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du BSIF. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

On trouvera de plus amples informations à ce sujet, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, dans les états financiers prospectifs[v] et les notes y afférentes.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	146 618 379	153 500 000	6 881 621
Total des revenus	145 673 321	152 554 942	6 881 621
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	945 058	945 058	0

Le BSIF fait correspondre ses produits à ses coûts. L'écart entre les chiffres qui précèdent et les dépenses prévues indiquées dans les autres sections du présent rapport est attribuable à des différences de régime comptable et se rapporte notamment aux produits non disponibles, à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et à l'ajustement des passifs au titre des indemnités de départ.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 sont disponibles sur le site Web du BSIF[vi].

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Audits internes à venir au cours des trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[vii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Téléphone : 1-800-385-8647
Télécopieur : 1-613-952-8219
Courriel : webmaster@osfi-bsif.gc.ca
Site Web : http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/Pages/default.aspx

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. **Loi sur le BSIF**, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.7/

ii. **Site Web du Premier ministre du Canada**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres

iii. **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/cms-sgd/wgf-ipp-fra.asp

iv. **Budget principal des dépenses 2016-2017**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

v. **Etats financiers prospectifs**, http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/rpp/Pages/default.aspx

vi. **Rapports sur les plans et les priorités**, http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/rpp/Pages/default.aspx

vii. **Dépenses fiscales du gouvernement du Canada**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

Audits internes à venir au cours des trois prochains exercices

A. Audits internes

Titre de l'audit interne	Type d'audit interne	Status	Date d'achèvement prévue
Groupe du soutien de la surveillance – Division du risque de crédit	Soutien de la surveillance	Terminé	Juin 2015
Bureau de l'actuaire en chef - Gestion de l'information et protection de la vie privée (portée modifiée de modèles informatiques et gestion de données)	Gestion de l'information	Terminé	Juin 2015
Secteur de la surveillance des sociétés d'assurances : Groupe des assurances multirisques – Assurance hypothécaire collective	Évaluation des risques et intervention	En cours	T4 2015-2016
Secteur des services intégrés : Gestion des données réglementaires (anciennement, gestion des données des institutions financières fédérales	Gestion de l'information	En cours	T4 2015-2016
Secteur des services intégrés : Approvisionnement et marchés	Assurance des mécanismes de contrôle	2016-2017 Prévu	T4 2016-2017
Secteur de la réglementation : Mesures législatives et stratégiques	Établissement de règles	2016-2017 Prévu	T4 2016-2017
Secteur des services intégrés : Gestion de l'information / Technologie de l'information	Gestion de l'information	2016-2017 Prévu	T4 2016-2017
Secteur des services intégrés : Contrôle interne et planification financière	Évaluation des mécanismes de contrôle	2016-2017 Prévu	T4 2016-2017
Secteur de la surveillance des institutions de dépôts : Conglomérats d'institutions de dépôts	Évaluation des risques et intervention	2017-2018 Prévu	T4 2017-2018
Secteur de la surveillance des sociétés d'assurances : Groupe de l'assurance-vie hors conglomérat	Évaluation des risques et intervention	2017-2018 Prévu	T4 2017-2018
Secteur des services intégrés : Gestion des risques d'entreprise	Gestion des risques	2017-2018 Prévu	T4 2017-2018

Gestion des services intégrés : Examen du Système des ressources humaines	Pratiques de gouvernance	2017-2018 Prévu	T4 2017-2018
Services intégrés : Gestion des résultats	Efficacité du programme	2017-2018 Prévu	T4 2017-2018

Les audits dont l'état est « prévu » pourraient faire l'objet de modifications en raison du changement de priorités fondé sur l'évaluation annuelle des éléments de risque. La Vérification interne du BSIF effectue des audits internes périodiques. Le plan d'audit interne annuel est soumis à l'approbation du surintendant par le Comité de vérification. Le plan de 2015-2016 à 2017-2018 a été approuvé au troisième trimestre de 2014-2015

Stratégie interne en matière de développement durable

1. Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2013-2016 présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Conformément aux objectifs de la Loi qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

Bien que le BSIF ne soit pas assujetti à la *Loi fédérale sur le développement durable* et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable, le BSIF adhère aux principes de la SFDD.

2. Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre

Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens

Cible 7.2 : Achats écologiques

À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.

Portée et contexte

Le BSIF achète pour plus de 20 millions de dollars de biens et services chaque année.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement cible
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques en place (en date du 1er avril 2014)	Oui, terminée le 2 février 2016
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C213) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent pendant l'exercice 2016-2017	6 100 %

Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice (2016-2017)	4 100 %

Cible du ministère concernant les achats écologiques

Au 31 mars 2017, 85 % du papier à photocopie et des enveloppes achetés renfermeront au moins 30 % de fibres recyclées et appliqueront une norme environnementale reconnue afin de réduire l'impact de la production sur l'environnement.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement visé
Pourcentage de la valeur totale des achats de papier pour photocopieur et d'enveloppes qui respectent l'objectif visé par rapport à la valeur totale de tous les achats de papier pour photocopieur et d'enveloppes au cours de l'exercice visé	85 %
Montant annuel consacré aux achats de papier pour photocopieur, de services d'impression commerciale et d'enveloppes	40 000 $

Cible du ministère concernant les achats écologiques

D'ici le 31 mars 2017, 80 % des cartouches d'imprimante seront recyclées en fin de vie.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement visé
Pourcentage du volume total des cartouches d'imprimante recyclées par rapport au volume total des cartouches d'imprimante achetées au cours de l'exercice en question	80 %
Montant annuel consacré aux cartouches d'imprimante	140 000 $

Cible du ministère concernant les achats écologiques

D'ici le 31 mars 2017, tous les appels d'offres, marchés et énoncés de travail seront examinés à la lumière de modèles évalués en fonction de facteurs environnementaux.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement visé
Les gabarits ont été mis à jour	Oui (d'ici le 31 mars 2017)
Pourcentage des appels d'offres, marchés et énoncés de travail examinés en fonction de facteurs environnementaux	100 %

Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Niveau de rendement cible
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable	Atteint
Description 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la *Politique d'achats écologiques*	Atteint

3. Évaluation environnementale stratégique

Le BSIF continuera de veiller à ce que le processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les résultats de l'évaluation détaillée du BSIF sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée. La déclaration publique vise à montrer que les impacts environnementaux, y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, des plans ou des programmes approuvés ont été pris en considération de façon appropriée lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.